



**N°12**  
**09/05/2018**



### Animateurs filières

#### Céréales à paille

Sylvie DESIRE / **FDGDON 64**  
[sylvie.desire@fdgdon64.fr](mailto:sylvie.desire@fdgdon64.fr)  
Suppléance : ARVALIS  
[a.carrera@arvalis.fr](mailto:a.carrera@arvalis.fr)

#### Maïs

Philippe MOUQUOT / **CDA 33**  
[p.mouquot@gironde.chambagri.fr](mailto:p.mouquot@gironde.chambagri.fr)  
Suppléance :  
FDGDON 64 / ARVALIS  
[sylvie.desire@fdgdon64.fr](mailto:sylvie.desire@fdgdon64.fr)  
[a.peyhorgue@arvalis.fr](mailto:a.peyhorgue@arvalis.fr)

#### Oléagineux

Quentin LAMBERT / **Terres Inovia**  
[q.lambert@terresinovia.fr](mailto:q.lambert@terresinovia.fr)

#### Prairies

Patrice MAHIEU / **CDA 64**  
[p.mahieu@pa.chambagri.fr](mailto:p.mahieu@pa.chambagri.fr)

### Directeur de publication

Dominique GRACIET  
Président de la Chambre Régionale  
Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
[accueil@na.chambagri.fr](mailto:accueil@na.chambagri.fr)

### Supervision

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs 87000  
LIMOGES

Supervision site de Poitiers

**Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle  
autorisée avec la mention  
« extrait du bulletin de santé  
du végétal Nouvelle-Aquitaine  
Grandes cultures N°X  
du JJ/MM/2018 »**



## Edition Aquitaine

Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF  
[draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018)

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

## Ce qu'il faut retenir

### Maïs

- **Situation des semis** : faible progression des surfaces semées dans le Sud Aquitaine, en lien avec les précipitations de fin de semaine dernière. Dans le Nord Aquitaine, 2/3 des surfaces sont semées. 40% des surfaces semées ont levé.
- **Limaces** : risque élevé, le temps pluvieux est propice à des attaques notamment dans les sols motteux ou en semis direct dans les couverts végétaux.
- **Vers gris** : risque faible, mais vigilance.
- **Mouche des semis** : signalement en Sud Aquitaine.
- **Sésamies** : aucune capture cette semaine. Comparatif des dates prévisionnelles de pics de vol avec les années précédentes.
- **Gestion des adventices** :
  - [Note de synthèse des suivis VigieFlore® 2017](#)
  - [Note « Désherbage localisé sur le rang au semis »](#)

### Colza

- **Oïdium** : risque moyen dans les parcelles non protégées du réseau Ouest Occitanie. Faible dans les autres situations.

### Tournesol

- **Limaces** : risque moyen. Soyez très vigilants.
- **Oiseaux et petits gibiers** : soyez également très vigilants et déclarez vos dégâts !

# Maïs

La rédaction de ce bulletin s'est faite sur la base du tour de plaine maïs réalisé auprès des opérateurs économiques d'Aquitaine et sur la base des parcelles de référence mise en place : Saint Médard de Guizières (33), Blanquefort (33), Sainte Helene(33), Saint Ciers sur Gironde(33) Saint Barthélemy d'Agenais (47), Sendets (64), Montardon (64).

## • Situation des semis

D'après Céré'Obs, on estime les surfaces semées à 130 000 ha au 6 mai. Les maïs les plus avancés ont désormais 5 feuilles (secteur de Nérac (47)).

En raison des pluies du 27 au 29 avril, les semis n'ont pu reprendre qu'en fin de semaine dernière dans le Nord Aquitaine.

## • Limaces

**Période de risque** : du semis (attaques dans la ligne de semis) à 6 feuilles. Surveillez les parcelles en TCS ou semis direct dans couvert végétal, les parcelles très motteuses ;

**Observations** : un signalement sur le site de Montardon faisant apparaître une forte présence de limaces (36 limaces/m<sup>2</sup>). Des attaques sporadiques sur des parcelles en vallée de Garonne.

### **Seuils indicatifs de risque :**

- 5 à 10 limaces par m<sup>2</sup> pour la culture du maïs en piégeage bâche.

### **Évaluation du risque**

Risque élevé. Surveillez toutes vos parcelles notamment avec le retour de la pluie.

Il est encore possible d'installer le piège à limaces (bâche de 50 cm sur 50 cm) sur votre parcelle préparée ou semée afin de vérifier la présence de limaces.



Photo : piège limace De Sangosse

📖 Consultez la fiche « [limaces](#) » du Guide de l'Observateur maïs

## • Vers Gris

**Période de risque** : de la levée à 8-10 feuilles

**Piégeage** : Les piégeages se poursuivent dans les secteurs Nord 33 entre deux mers (sédentaires et migrants) et Sables des Landes (sédentaires)

**Observations** : pas d'attaques signalées dans le tour de plaine

### **Seuils indicatifs de risque :**

- Dès les premiers pieds touchés si les températures sont élevées.

### **Évaluation du risque**

Risque faible cette semaine. A surveiller

📖 Consultez la fiche « [vers gris](#) » du Guide de l'Observateur maïs

## • Mouche des semis (*Delia platura*)

**Période de risque** : du semis à 3 feuilles

**Observations** : sur la parcelle de référence de Sendets, on nous signale la présence de larves dans le sol (pas d'attaques observées sur plantule)

### Évaluation du risque

Les conditions climatiques actuelles (froid et humidité) sont favorables à ce ravageur pour lequel il n'existe aucune solution technique après semis.

Le retour de la chaleur permettrait aux maïs de pousser plus rapidement et donc de limiter la pression du ravageur.



larve de la mouche des semis

Photo : M. Boucher - Arvalis

📖 Consultez la fiche « [mouches](#) » du Guide de l'Observateur maïs

## • Sésamies

**Période de risque** : de 4 feuilles à la récolte

**Observations** : Les premiers papillons ont été piégés le 24 avril après la mise en place des pièges à phéromones. Pas de captures cette semaine. En cage d'élevage (Source FMC), les taux de chrysalidation sont proches de 100% pour les larves issues de plusieurs sites dans le Sud Ouest.

### Comparaison de la date du 30% de vol sur 5 ans :

D'après NONA le vol de sésamie a pour le moment entre 2 et 6 jours de retard par rapport à 2017 selon les secteurs d'Aquitaine.

Station	Dpt	30% du vol				
		2018 (previ.)	2017	2016	2015	2014
Blasimon	33	-	19-20 mai	31 mai – 1 <sup>er</sup> juin	22-23 mai	22-24 mai
St Ciers (Braud)	33	25-26 mai	21-22 mai	31 mai – 1 <sup>er</sup> juin	23-24 mai	23-25 mai
Cestas	33	27-28 mai	21-22 mai	31 mai – 1 <sup>er</sup> juin	-	-
Vensac	33	27-28 mai	22-23 mai	1 <sup>er</sup> juin	26-27 juin	-
Mont Disse	64	24-25 mai	18 mai	28 mai	19-20 mai	22-23 mai
Orthez	64	21-22 mai	16-17 mai	-	-	-
Saint Palais	64	19-20 mai	-	-	-	-
Nay	64	26-27 mai	-	-	-	-
Cancon	47	28-29 mai	22-23 mai	3-4 juin	23-24 mai	26-28 mai
Duras	47	26-27 mai	17-18 mai	30-31 mai	19-20 mai	21-22 mai
Beaupuy	47	23-24 mai	17-18 mai	27-28 mai	16-17 mai	19-20 mai
Oeyreluy	40	23-24 mai	16-17 mai	27-28 mai	-	19-21 mai
Classun	40	19-20 mai	17-18 mai	29-30 mai	18-19 mai	19-20 mai
Labouheyre	40	24-25 mai	20-21 mai	30-31 mai	20-21 mai	26-27 mai
Estibeaux	40	-	17 mai	27-28 mai	18-19 mai	19-21 mai
Bézenac	24	22-23 mai	22-23 mai	28-29 mai	19-20 mai	-
Cherval	24	27-28 mai	22-23 mai	3-4 juin	24-25 mai	-

📖 Consultez la fiche « [sésamie](#) » du Guide de l'Observateur maïs

## ANALYSE DE RISQUE ELABOREE A L'ECHELLE DES TERRITOIRES AQUITAINE & MIDI PYRENEES

### • Stades phénologiques et état des cultures

Cette année, les conditions météorologiques ont décalé la plupart des semis à mi-avril. A ce jour, environ 75 % des intentions de semis de tournesol 2018 sont réalisées dans le réseau Aquitaine et Ouest Occitanie. La fréquence des pluies et les températures peuvent être limitantes dans certaines situations.

Période de semis	Stade	Commentaires
Avant mi-avril	1 <sup>ère</sup> paire de feuilles	Minorité des situations.
De mi-avril à fin avril	Cotylédons / Germination	Grande majorité des semis réalisé durant la deuxième quinzaine d'avril. Les parcelles semées dans ces créneaux vont ou ont levé.
A partir de début mai	Germination	
Non semés		Attentes des conditions optimales pour certains types de sols (boulbène, etc.), mode de production biologique, etc.

### • Limaces

Toutes les parcelles sont dans la période de risque et les conditions climatiques sont plutôt favorables aux ravageurs.

#### **Évaluation du risque : Risque moyen. Soyez très vigilants**

Les conditions de sols humides favorisent l'activité des limaces. Bien prendre en compte la présence de résidus en surface et la structure du sol dans l'analyse du risque. Soyez vigilants jusqu'au stade B4 (seconde paire de feuilles).

### • Oiseaux et petits gibiers

Les premiers cas d'attaques nous sont parvenus dans différents départements du territoire (Tarn, Haute-Garonne). Soyez donc très vigilants.

La surveillance des parcelles et la mise en place d'effaroucheurs paraît être une solution efficace si l'on respecte quelques recommandations (plus d'infos sur [Terresinovia.fr](http://Terresinovia.fr)). Le développement rapide des tournesols permet également d'atténuer le risque d'attaque.

#### **Signalez en ligne vos dégâts d'oiseaux et petits gibiers sur tournesol !**

**Terres Inovia reconduit comme en 2017 l'enquête déclarative des dégâts d'oiseaux et petits gibiers sur tournesol afin d'établir un diagnostic national.**

Ces déclarations de dégâts permettent d'appuyer, par des éléments chiffrés les demandes ou les renouvellements de classement en nuisible des espèces les plus dévastatrices pour le tournesol. Parallèlement, Terres Inovia localise ainsi les zones les plus touchées par les dégâts, l'objectif est d'identifier les différences entre les zones impactées, les conditions particulières liées au paysage agricole, etc.

<http://www.terresinovia.fr/tournesol/cultiver-du-tournesol/ravageurs/oiseaux/declaration-degats-doiseaux/>

### • Oïdium

Les premiers symptômes d'oïdium sont détectés sur feuilles dans le réseau Ouest Occitanie (départements de l'Aude et de la Haute-Garonne, soit trois parcelles). La fréquence de l'attaque est de 30 à 100% de pieds touchés, mais l'intensité reste pour le moment limitée.

**Période de risque** : du stade G1 (chute des premiers pétales) jusqu'à la mi-mai.

**Seuil indicatif de risque** : seuls les symptômes sur les plantes (tâches étoilées) constituent un risque. La nuisibilité de l'oïdium sera d'autant plus forte que ces tâches étoilées apparaissent tôt sur les tiges, les feuilles et/ou les jeunes siliques.



**Tache étoilée d'oïdium**  
(photo : Terres Inovia).

**Évaluation du risque** : **risque très faible**. Risque moyen dans les parcelles non protégées du réseau Ouest Occitanie. Faible dans les autres situations.



### **Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV sur les abeilles**

1. Dans les situations proches de la floraison du colza, en pleine floraison ou en période de production d'exsudats, utiliser un insecticide ou acaricide portant la **mention « abeille »**, autorisé « **pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles** » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles**. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Afin d'assurer la pollinisation**, de nombreuses ruches sont en place dans les parcelles de multiplication de semences. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles. Limiter la dérive lors des traitements. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « Les abeilles butinent » et la [note nationale BSV « Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les ! »](#) sur les sites Internet des partenaires du réseau d'épidémiologie des cultures ou sur <http://itsap.asso.fr>

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes** : Act'Agro, AREAL, ARVALIS Institut du Végétal, ASTRIA64, CDA 24, CDA 33, CDA 40, CDA 47, CDA 64, CETA de Guyenne, Terres Inovia, Terres conseils, Ets Sansan, Euralis, FDGDON 64, FREDON Aquitaine, GRCETA SFA, Groupe Maisadour, La Périgourdine, Lur Berri, SCAR, Sodepac, Groupe Terres du Sud, Viti Vista

**Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).**

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".